

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS – RUE DE LA FAUNE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à aménager un nouveau trottoir sur le côté sud du tronçon de la rue de la Faune compris entre la rue Marie-Rose-Gauthier et la limite ouest du territoire de Wendake. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards, des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 150 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 150 000 \$

CHAPITRE II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – PLANIFICATION DU TRANSPORT

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

3. L'octroi de contrats à des consultants est requis en vue de préparer des plans et devis, de réaliser des expertises de laboratoire, de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études de transport des personnes et des marchandises, de gestion du réseau routier, de gestion du stationnement, de systèmes de transport intelligent et de contrôle du bruit.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 3 est estimé à la somme de 200 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 200 000 \$

CHAPITRE III

PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DE LA RUE SOUMANDE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet consiste à construire une passerelle pour piétons au-dessus des bretelles d'accès de l'autoroute Laurentienne entre le site d'ExpoCité et la rue Soumande. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux de construction de la passerelle et de ses approches, les aménagements paysagers, le déplacement des conduites d'aqueduc et de drainage ainsi que des poteaux des compagnies d'utilités publiques et l'installation d'un système d'éclairage.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit à l'article 5 est estimé à la somme de 250 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 250 000 \$

CHAPITRE IV

BORNES ESCAMOTABLES POUR LA GESTION DES RUES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

7. Le projet consiste à acquérir et à installer des bornes escamotables dans la chaussée pour gérer la circulation des véhicules. Le projet comprend l'acquisition et l'installation des bornes, le déplacement des infrastructures souterraines, le raccordement électrique, la signalisation et les travaux de voirie.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. Le coût du projet décrit à l'article 7 est estimé à la somme de 250 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 250 000 \$

CHAPITRE V

ÉLARGISSEMENT DE LA RUE SOUMANDE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

9. Le projet consiste à élargir le tronçon de la rue Soumande compris entre le pont d'étagement de l'autoroute Laurentienne et la rue Hubert. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage, la

modernisation des signaux lumineux, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. Le coût du projet décrit à l'article 9 est estimé à la somme de 420 000 \$.

Sous-total du chapitre V : 420 000 \$

CHAPITRE VI

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU LOIRET

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

11. Le projet consiste à compléter l'aménagement du boulevard du Loiret compris entre la rue du Rubis et la rue des Cyprès. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, le déplacement des puisards, des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, l'aménagement d'une piste cyclable, la réfection de la chaussée, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût du projet décrit à l'article 11 est estimé à la somme de 900 000 \$.

Sous-total du chapitre VI : 900 000 \$

CHAPITRE VII

RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR SAINT-MICHEL / BERTRAND

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

13. Le projet consiste à réaménager le carrefour formé de la rue Bertrand et de l'avenue Saint-Michel. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, le déplacement des puisards, des conduits souterrains, des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réfection de la chaussée, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

14. Le coût du projet décrit à l'article 13 est estimé à la somme de 275 000 \$.

Sous-total du chapitre VII : 275 000 \$

TOTAL : 2 445 000 \$

Annexe préparée le 9 février 2015 par :

Marc des Rivières, directeur
Bureau du transport